

Deuxième année de Master - Mention « Droit de la propriété intellectuelle »
Parcours type « AudiAnce »

Enseignements et contrôle des connaissances : 2022-2028

Version du 11/03/2020

					Volume horaire de l'année (h) :		200,00	
Premier semestre		Volume horaire du semestre :			140,00 h		ECTS : 30	
Matières	Organisation pédagogique		Barème		ECTS	Examen terminal		
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Nature	Durée	
UE obligatoire								
UE 1.1.1 : Droit de la création artistique		20,00	50		5			
UE 1.1.2 : Cadres jur. et contrats du spectacle		20,00	50		5			
UE 1.1.3 : Marketing culturel		10,00	20		2			
UE 1.1.4 : Sociologie de la culture		10,00	20		2			
UE 1.1.5 : Administration culturelle		10,00	20		2			
UE 1.1.6 : L'emploi culturel		10,00	20		2			
UE 1.1.7 : Fiscalité des activités culturelles		10,00	20		2			
UE 1.1.8 : Gestion des partenariats public/privé		10,00	20		2			
UE 1.1.9 : Industries culturelles et mécénat		10,00	20		2			
UE 1.1.10 : Droit du patrimoine culturel		10,00	20		2			
UE 1.1.11 : Economie créative		10,00	20		2			
UE 1.1.12 : Tendances de la création contemporaine		10,00	20		2			
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points	

					Volume horaire du semestre :		60,00 h		ECTS : 30	
Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :			60,00 h		ECTS : 30			
Matières	Organisation pédagogique		Barème		ECTS	Examen terminal				
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Nature	Durée			
UE obligatoire										
UE 2.1.1 : Droit de la création artistique (workshop)		20,00	20	60	8	écrit	5h			
UE 2.1.2 : Cadres jur. et contrats du spectacle (workshop)		20,00	20	60	8	écrit	5h			
UE 2.1.3 : Session de synthèse		20,00		70	7	grand oral				
UE 2.1.4 : Mémoire ou stage (3 mois minimum)				70	7	mémoire/rapport de stage				
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de			150	points			

* les points bonus peuvent être attribués à l'étudiant qui suit assidument cette matière tout au long de l'année